

Anael Finance iSeries Facturation

Version V8R0

Documentation utilisateur

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version: Anael Finance iSeries V8R0

Auteur: Brigitte Quevedo

Date de publication : 20 janvier 2023

Table des matières

À propos de ce manuel		5
Public concerné		5
Périmètre du docume	ent	5
Pré-requis		5
·		
·	ent	
Contacter Infor		6
Chapitre 1 Facturation	1	9
Paramètres		9
Paramètre	es généraux (PFA005)	9
Codes sta	atistiques (PFA010)	10
Affaires (F	PFA020)	10
Tarifs (PF	A030)	11
Codes TV	'A (PFA040)	12
Paramètre	es de comptabilisation (PFA050)	12
Modes de	calcul (PFA060)	13
Listes clie	ents (PFA070)	14
Facturation		15
Saisie des	s factures (PFA300)	15
Edition de	es factures (PFA620)	19
Modification	on des factures (PFA300)	20
Edition du	ı journal de facturation (PFA630)	21
Consultation 6	et statistiques	22
Edition de	es statistiques (PFA610)	22
Consultat	ion des factures (PFA500)	23
Consultat	ion détail facture (PFA510)	24
Consultat	ion du chiffre d'affaires (PFA520)	24
Comptabilisat	ion	25
Comptabi	lisation des factures (PFA350)	25
Utilitaires		27

Détopage des factures éditées (PFA910)	27
Détopage des factures comptabilisées (PFA920)	27
Epuration des factures (PFA930)	27
Import des factures par fichier ou Excel (PFBMEN	27
Annexes	29
Edition d'une facture (exemple)	29
Textes de TVA	30
Journal de facturation (exemple)	31

À propos de ce manuel

Ce document décrit la fonction de facturation d'Anael Finance iSeries qui permet

- De saisir et d'éditer des factures et des pro-forma en monnaie société ou en devise.
- De les comptabiliser
- D'éditer ou de consulter des statistiques de facturation.

Public concerné

Clients utilisateurs d'Anael Finance iSeries, utilisateurs de la fonction Facturation

Périmètre du document

Ce document décrit les fonctionnalités de la facturation (à partir de la version V7R0 d'Infor Anael Finance iSeries)

Pré-requis

Depuis la V8, il n'est plus obligatoire de gérer au moins un axe analytique de base (1 et/ou 2).Les affaires peuvent ne pas être liées aux centres analytiques. C'est un paramétrage défini par société.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Janv. 2016	B. Quevedo	Création du document
	Juillet 2018	D. Garcia	Dates de validité et contrôle date comptable en saisie (Fiche 11532)
	Octobre 2019	C. Quéré	Seconde adresse (fiche 11722)
			Ajout copie ligne (fiche 11674)
			Ajout recherche sur les identifiants TVA (fiche 11667)
			Alimentation différenciée du libellé lors de la comptabilisation de la facture (fiche 11643)
	Juin 2020	C.Quéré	Possibilité de ne pas gérer les affaires par axe analytique (Fiche 11823)
	Juillet 2020	T. Haus	Application du modèle Word
1.1	Février 2022	C. Leclerc	Ajout listes des factures comptabilisées et non comptabilisées (fiche 12075) PTF N° 00002
	Avril 2022	C.Quéré	Ajout option code tva modifiable au niveau des tarifs + Test code tva modifiable au niveau plan comptable ou Tarif selon constante du PFA300 en saisie de factures (fiche 12108) PTF N° 00002
	Aout 2022	C.Quéré	Ajout constante PFA300 pour interdire la modification d'une facture éditée.(Fiche 12154) – PTF N0 00005
1.2	Janvier 2023	C.Quéré	Catégorie de compte FA pour contrôle du compte en saisie de facture – Fiche 12230 (PTF N° 0008)

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur https://concierge.infor.com et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher** > **Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Facturation

La facturation permet

- De saisir et d'éditer des factures et des pro-forma en monnaie société ou en devise.
- De comptabiliser les factures
- D'éditer ou de consulter des statistiques de facturation.

La saisie des factures s'effectue par affaire, il est donc indispensable de gérer l'analytique sur l'axe 1 et/ou 2 pour que la facturation puisse fonctionner.

Une facture peut-être multi taux de TVA mais la modalité doit être la même sur toutes les lignes.

Paramètres

Différents paramètres interviennent dans la saisie et la comptabilisation des factures.

Ces paramètres sont toujours donnés pour la société de l'environnement (et ne sont pas rattachés à un exercice).

Paramètres généraux (PFA005)

Cette option permet de définir la méthode de numérotation des factures par société.

L'écran affiche les sociétés afin d'en sélectionner une et de définir ses paramètres pour une numérotation par

- Etablissement : O/N
- Exercice : O/N
- Période : O/N
- Par société ou par société/Etablissement, le numéro sur 8 caractères sera structuré comme suit
 - YYPPXXXX où
 - YY =les 2 derniers caractères de l'exercice si numérotation par exercice, sinon 00
 - PP = le numéro de la période si numérotation par période, sinon 00
 - XXXX = numéro chronologique de la facture (par exercice/période)

Gestion des affaires par axe : O/N

Si gestion des affaires par Axe, donner l'axe par défaut

Ceci permet donc d'utiliser la facturation sur des sociétés ne gérant pas l'analytique . Les affaires sont alors indépendantes des axes.

Codes statistiques (PFA010)

Les codes statistiques sont facultatifs. Si le code statistique est renseigné sur la facture, l'état des « statistiques de facturation » (par code tarif) pourra être présenté par code statistique.

Chaque ligne de facture est créée au moyen de code tarif. L'utilisateur oblige ou interdit la saisie d'un code statistique par code tarif, ce qui revient à dire par ligne.

Affaires (PFA020)

Les factures sont saisies par **affaire**. Cette notion est **obligatoire mais n'est pas forcément liée aux axes analytiques**

Si gestion des affaires par axe :

- Axe et n° de l'affaire
 - Le code de l'affaire correspond au code du centre d'imputation sur l'axe défini au fichier des paramètres.

Sinon saisie de l'affaire seule devant exister au fichier des affaires

- Code devise
 - Facultative. S'il est renseigné, la devise de la facture sera alimentée par ce code sauf s'il est modifié en saisie des factures.
- Référence de la commande
 - Cette référence s'éditera dans l'entête de la facture.
- Type de facturation
 - 'F' = Facture nationale (France).
 - 'I' = Facture intra-communautaire (Europe). L'identifiant TVA du vendeur et de l'acquéreur seront accessibles lors de l'établissement de la facture.
 - 'E' = Facture Export (hors Europe).
- Montant et taux

Les lignes de factures sont saisies au moyen de 'code tarif' auxquels sont associés des « Modes de calcul ».

Les montants et prix renseignés dans les affaires sont gérés dans les « modes de calcul » de 'E21' à 'E53' comme suit :

Zones de l'affaire	MC	Résultat en saisie facture
Prix Unitaire 1	E21	Quantité * Prix Unitaire 1
Prix Unitaire 2	E22	Quantité * Prix Unitaire 2
Prix Unitaire 3	E23	Quantité * Prix Unitaire 3
Prix Unitaire 4	E24	Quantité * Prix Unitaire 4

Montant DPL1	E31	Quantité * Montant DPL1
Montant DPL2	E32	Quantité * Montant DPL2
Montant fournitures	E33	Quantité * Montant fournitures
	E43	% * Montant fournitures
	E53	Montant fournitures
Montant global	E41	% * Montant global
	E51	Montant global
Montant mensuel	E42	% * Montant mensuel
	E52	Montant mensuel
Montant à reprendre		A titre indicatif uniquement

Tarifs (PFA030)

Les lignes de factures sont saisies au moyen de 'code tarif'.

Un code tarif correspond à une ligne de facture.

Le même code tarif peut être utilisé plusieurs fois pour une même facture

Les codes tarif permettent de définir

- Le libellé de la ligne
- l'enchainement des lignes à la saisie,
- Les éléments à saisir (via le code calcul) et
- les règles de comptabilisation

Par code tarif (3 caractères)

- Libellé long
 - Il sert à l'alimentation le libellé de la ligne détail de la facture. L'utilisateur pourra le modifier lors de l'établissement de la facture.
- Mode de calcul
 - Il détermine l'affichage des zones à saisir ou à alimenter en saisie de facture : quantité, prix unitaire, valeur, pourcentage et montant
- Code tarif suivant
 - Il permet d'enchaîner la saisie de la ligne suivante au moyen de ce code.
- Prix unitaire
 - Obligatoire si le mode de calcul est E25.
- CG France
 - Compte général de ventes.
- Tiers France
 - A renseigner si le CG France est sous compté.
- CG Export

- Compte général de ventes Export.
- Tiers Export
 - A renseigner si le CG Export est sous compté.
- Centre 1 / Chapitre 1 / Nature 1 et Centre 2 / Chapitre 2 / Nature 2

Zones facultatives. Ces valeurs seront pré positionnées dans la fenêtre analytique au moment de la saisie des lignes de factures.

Si le nombre d'axes défini est supérieur à 2, possibilité de compléter les imputations dans la fenêtre analytique (**F10**).

Si l'imputation est incomplète, une fenêtre s'ouvrira à la saisie des factures pour compléter les imputations.

- Code TVA
 - Obligatoire dans le paramétrage des codes tarifs mais à la saisie, l'alimentation du code TVA se fera d'abord d'après le CG et à défaut par le code TVA du tarif.
- Code tva modifiable en saisie si constante du PFA300 indique Alimentation du code TVA par le tarif

O=Oui ou N=Non modifiable

- Modalité de TVA
 - Si le compte général France ou Export est soumis, la modalité de TVA sera celle qui est définie ici.
- Saisie code stat
 - O=Obligatoire ou N=Interdit
- Imputations analytiques (expliqué ci-dessus)

Codes TVA (PFA040)

Par code TVA et modalité de TVA, l'utilisateur doit définir les règles de comptabilisation dans le compte de TVA

- Le CG de TVA pour les ventes France, et son sous compte si ce CG est sous compté.
- Le CG de TVA des ventes Export et son sous compte si ce CG est sous compté.

La modalité de TVA du CG doit être identique à celle que l'on paramètre. Si les CG ont un suivi analytique, la comptabilisation de la facturation récupérera l'analytique paramétrée par défaut dans le plan comptable.

Paramètres de comptabilisation (PFA050)

Ces paramètres, définis par code règle, sont utilisés lors de la comptabilisation des factures. Un code règle est obligatoire à la saisie des factures. Il peut être saisi ou positionné par défaut (paramétrable dans les constantes du **PFA300**). IL convient donc de définir au moins un code règle et éventuellement davantage s'il existe plusieurs règles de comptabilisation.

Par code règle (2 caractères numériques) définir :

- Le journal pour le déversement des factures.
- Le journal pour le déversement des avoirs
 - Le code journal peut être identique pour les factures et les avoirs.
- Sens des avoirs
 - '+' Crédit du compte client
 - '-' en moins du débit du compte client.
- La devise
 - L'alimentation du code de la devise de facturation se fait dans l'ordre suivant :
 - Devise de l'affaire, ou à défaut
 - Devise du tiers, ou à défaut
 - Devise de la règle de comptabilisation

Modes de calcul (PFA060)

Le mode de calcul est obligatoire sur les codes tarifs qui servent à définir chaque ligne de la facture.

Les modes de calcul sont livrés pré-paramétrés, il est inutile de les modifier ou de créer des codes supplémentaires.

Il existe 5 types de mode de calcul qui réagissent de façon distincte et permettent d'obtenir pour chaque ligne de facture soit :

- Un commentaire ou libellé, sans montant (E11 ou code tarif commençant par E1).
- Un montant résultant de 'Quantité x Prix Unitaire' (E20 à E25).
- Un montant résultant de 'Quantité x Valeur' (E30 à E33).
- Un montant résultant de 'Pourcentage x Valeur' (E40 à E43).
- Un montant seul (E50 à E53).

Détail des modes de calcul

• E11

'E11' → Ce mode permet de saisir du libellé uniquement.

• E20 à E25

Quantité X Prix unitaire

La quantité sera toujours saisie par l'utilisateur.

Le prix unitaire sera :

'E20' → Saisi par l'utilisateur

'E21' → Le taux 1 de l'affaire

'E22' → Le taux 2 de l'affaire

'E23' → Le taux 3 de l'affaire

'E24' → Le taux 4 de l'affaire

'E25' → Le prix unitaire du code tarif

• E30 à E33

Quantité x Valeur

La quantité sera toujours saisie par l'utilisateur.

Le prix unitaire sera :

'E30' → Saisi par l'utilisateur

'E31' → Le montant DPL1 de l'affaire

'E32' → Le montant DPL2 de l'affaire

'E33' → Le montant fourniture de l'affaire

• E40 à E43

Pourcentage x Valeur

Le pourcentage sera toujours saisi.

La valeur sera:

'E40' → Saisi par l'utilisateur

'E41' → Le montant global de l'affaire

'E42' → Le montant forfaitaire mensuel de l'affaire

'E43' → Le montant fourniture de l'affaire

• E50 à E53

Montant

Pas de calcul. Ce code permet de savoir ou d'alimenter un montant directement.

'E50' → Saisi par l'utilisateur

'E51' → Le montant global de l'affaire

'E52' → Le montant forfaitaire mensuel de l'affaire

'E53' → Le montant fourniture de l'affaire

Listes clients (PFA070)

La liste client permet, à partir de la saisie d'une facture pour un tiers, de générer une facture identique pour tous les clients de la liste.

Les codes 'liste clients' sur 2 caractères doivent être paramétrés (arguments) dans la table **LF** (Liste de facturation).

Ensuite le contenu du code liste va être complété par la mise à jour des liste clients. La liste des tiers peut être constituée manuellement ou automatiquement.

Par code liste, renseigner les valeurs suivantes

- Séquence
 - Les tiers et leurs informations (adresses, ...) seront extraits et contrôlées dans cette séquence
 - Faire 'Entrée' après avoir renseigné la séquence pour une création manuelle de la liste tiers par
 - F6, ajout du tiers et F9 pour validation,
- Critère de tri
 - Affichage des tiers du code liste par auxiliaire ou par mot directeur

Les 3 paramètres suivants servent à effectuer une sélection de plusieurs tiers en vue d'une création automatique du code liste

- Auxiliaire
- Mot directeur
- Sélection de la catégorie
 - La sélection faite, demander la création automatique (F6) pour accéder à l'écran d'affichage des tiers pour validation
- Création de tous les comptes
 - Si Oui, les tiers sélectionnés seront 'cochés' ou 'choisis' d'office pour validation de la création
 - Si Non, les tiers sélectionnés seront affichés et l'utilisateur devra cocher ou choisir ceux qu'il ajoute à la liste
- Validation de la liste des tiers par F9
- Une fonction (**F11**) permet de supprimer l'intégralité d'une liste client.

Facturation

Saisie des factures (PFA300)

La plupart des informations saisies figureront sur la facture à l'exception de celles qui ne concernent que le déversement en comptabilité (n° d'axe, n° de CG client, code règle, code stat, imputations analytiques)

La saisie des factures se déroule comme suit :

1^{er} écran

- Société
 - Société de l'environnement.

Exercice

- Exercice de l'environnement.
- Etablissement

- Zone obligatoire si la société est gérée par établissement.
- Date comptable
 - Cette date sera la date de comptabilisation et déterminera la période (la date comptable doit appartenir à l'exercice d'environnement et doit correspondre à une période comptable ouverte).
- Date de facture
 - Date qui figure sur la facture (La période de facturation doit être ouverte mais n'est pas forcément dans l'exercice d'environnement).
- Pro-forma et n° facture à dupliquer
 - Ces 2 paramètres permettent de créer une facture par duplication d'une facture existante en lui affectant un nouveau numéro
 - o D'une facture Pro-forma : P et le n° facture pro-forma ou
 - o D'une facture : ' ' et le numéro de facture
- Liste clients
 - O : le tiers ne devra pas être renseigné sur l'écran suivant, une fenêtre s'ouvrira pour sélectionner (ou crée) un code liste et constituer autant de facture identiques que de tiers dans la liste
 - N : Création d'une facture par tiers

2ème écran

Renseigner

- Le document à créer
 - F=Facture, A=Avoir ou P=Pro-forma
- Type/affaire
 - Le n° d'axe si gestion des affaires par axe ,et l'affaire correspondante (obligatoire)
- Le n° de client
 - Le n° de compte général : Obligatoire ,
 - Si la catégorie de comptes généraux 'FA' (facturation) existe, alors le compte saisi doit en faire partie
 - Si elle n'existe pas , le compte ne doit pas être de type 'F'
 - + Le compte doit faire partie de la catégorie 'Bi' Bilan,
 - Le code client : obligatoire sauf si saisie par code liste
- L'adresse de facturation
 - Alimentée automatiquement par celle de la fiche tiers ou par celle de l'occurrence du code impression 070, et affichée si facture par tiers – La raison sociale peut être non modifiable en fonction de la valeur d'une constante au PFA300.
- Occurrence seconde adresse (livraison ou autre)
 - Alimentée automatiquement si code impression 071 renseigné, sinon saisie possible.

- L'occurrence doit exister dans le fichier des adresses Tiers.sauf si utilisation liste clients
- Si adresse identique à l'adresse principale de facturation, ne sera pas alimentée.
- Le code règle
 - Il est obligatoire et doit exister. Il peut être positionné par défaut (paramétrable dans les constantes du PFA300)
- Référence commande
 - Elle est alimentée automatiquement d'après l'affaire, modifiable
- Destinataire
 - Zone obligatoire, par défaut 'Service Comptabilité', modifiable.
- Code facturation
 - 'F' = National (France).
 - 'E' = Export hors Europe.
 - 'I' = Vente Europe (Intracommunautaire).

Il est alimenté automatiquement d'après l'affaire et reste modifiable

Ce paramètre, combiné au paramétrage du code de TVA, déclenche le texte de la règle d'application de TVA édité en pied de facture (TVA acquitté sur les débits ou les encaissements, en exonération de TVA, TVA due par le preneur, auto liquidation,... Cf. annexes : édition de facture)

- Identifiant ISO de l'émetteur
 - Alimenté automatiquement avec le 1^{er} identifiant existant dans la société
 - Recherche possible sur ce code
- Identifiant ISO du destinataire
 - Alimenté automatiquement avec le 1er identifiant existant dans le tiers
 - Obligatoire si code facturation = « I » vente Europe
 - Recherche possible sur ce code
- Mode de règlement
 - zone alimentée automatiquement d'après la fiche tiers.
- Date d'échéance
 - Elle est calculée automatiquement selon la règle de gestion du tiers.
- Devise
 - La devise est alimentée automatiquement d'après l'affaire, ou d'après la règle de gestion du tiers, ou encore d'après la règle de comptabilisation.
- Taux
 - Le taux est alimenté d'après la date de facture. Ce taux n'est pas forçable si la devise correspond à la devise société.
 - Dès la validation de cet écran, le numéro de facture affecté automatiquement par le système apparaît (Cf. § paramètres généraux)

Code liste

 Accessible par F16 à partir de cet écran ou ouverture directement lors de la 1^{ère} saisie par code liste, Renseigner et valider un code liste (après mise à jour éventuelle).

3ème écran

- Commentaires
 - 10 lignes sont proposées pour saisir un libellé d'en-tête de facture

4ème écran

- Ligne
 - Pré positionné à 010 sur la 1^{ère} ligne, puis de 10 en 10 ce qui permet l'insertion manuelle d'une ligne si nécessaire
- Tarif
 - Obligatoire. Le 1^{er} est saisi par l'utilisateur, les suivants peuvent s'enchainer si le paramétrage du code tarif le prévoit.
 - Il est toujours modifiable

A la validation du n° de ligne et du code tarif, l'écran de saisie du détail de la ligne apparait avec les zones possibles suivantes (selon le mode de calcul employé, le système vous propose de renseigner les zones quantité, taux, pourcentage, ou montant) :

- Libellé
 - o Prépositionnel et modifiable
- Mode de calcul
 - o Pré positionné, modifiable
- Code TVA
 - Pré positionné d'après le CG vente ou export, ou d'après le code tarif. Il reste modifiable en fonction de l'option choisie au plan comptable ou au tarif
- Modalité
 - o Pré positionnée, modifiable mais toutes les lignes doivent avoir la même modalité
- Quantité
- Pourcentage
- Prix Unitaire
- Valeur
- Montant
- Code statistique
 - o selon le code tarif.
- Imputations analytiques
 - Une fenêtre analytique permet de donner les imputations nécessaires en fonction du compte. Ces imputations proviennent du tarif ou à défaut du compte général. La fenêtre est à compléter si nécessaire.
- Dates de validité (CCA) : Elles ne seront demandées que si le compte général de la ligne gère ce type de dates
- Ajout possibilité de copier une ligne.

Valider la facture lorsque qu'elle est terminée.

En cas de code liste, les factures seront créées lors de l'édition. La modification de facture avant édition est valable pour toutes les factures du code liste alors qu'après édition, il faudra modifier chaque facture.

Edition des factures (PFA620)

Les factures doivent être éditées (pour envoi au tiers) avant d'être comptabilisées.

L'édition s'effectue par société/établissement, avec les critères suivants :

- Type d'édition :
 - 1 = les factures non éditées (Edition)
 - 2 = les factures déjà éditées (Réédition)
 - 3 = toutes les factures (jamais éditées et déjà éditées)
- Edition des factures Pro-forma
 - Oui ou Non
- Numéros de facture
 - 21 zones 'Numéro'
 - Quel que soit le type d'édition, les numéros de factures sont obligatoires
 - '******' signifie toutes les factures, ce qui sera probablement le cas pour l'édition des factures non éditées (type d'édition =1)
 - Un ou plusieurs numéros précis, qui sera probablement le cas en réédition de factures

Valider la demande pour éditer les factures.

Choix possible de l'intitulé 'Adresse 2' dans la constante du PFA620.

Textes légaux édités en bas de facture selon les conditions suivantes :

Selon le type de facturation de la facture :

```
1/ Si France (F)
```

- Tva sur les Débits : modalité I , F ou D : Texte 1
- Tva sur Encaissements : modalité P ou E : Texte 2

2/ Si Export (E): Texte 3

3/ Si Intracom: (I)

- Pour DES : Code TVA Européeen de services (VEURO=S)
 - Si Constante PFA620 : texte 'Autoliquidation si Prestation européenne = O : texte 7
 - SI constante = 'N': texte 6
- SI code Tva pas européen de service (<>'S'): texte 4

4/ Si facture mais pas de montant TVA, texte 5

Texte 1: T.V.A ACQUITTE SUR LES DEBITS

Texte 2: T.V.A. ACQUITTEE AU FUR ET A MESURE DES ENCAISSEMENTS

Texte 3: EXPORTATION EN EXONERATION DE TVA, ART.262-1 DU CGI

Texte 4: LIVRAISON INTRA-COMMUNAUTAIRE EXONEREE DE T.V.A., ART.262 ter-I du CGI

Texte 5: OPERATION EN EXONERATION DE TAXE

Texte 6: APPLICATION DE L'ARTICLE 196 DE LA DIRECTIVE 2006/112 CE DU 28/11/2006

TVA DUE PAR LE PRENEUR

Texte 7: AUTOLIQUIDATION - PRESTATIONS VISEES ART. 44 DE LA DIRECTIVE TVA

Modification des factures (PFA300)

Une facture qui n'est pas comptabilisée peut être modifiée. Pour cela, la rappeler par son numéro et 'réviser' la ou les lignes erronées. On ne montrera que les factures de l'exercice d'environnement lors de la recherche de facture à réviser. Il sera possible de modifier le type de document (Facture/Avoir) seulement si elle n'a pas été éditée. Il ne sera possible de modifier une facture éditée non comptabilisée que si la valeur de la constante correspondante au PFA300 l'y autorise.

Dans tous les cas, une facture modifiée sera considérée comme non éditée, donc non « comptabilisable. »

Edition du journal de facturation (PFA630)

Possibilité d'éditer le journal de facturation par :

- Société/établissement,
- Pour une fourchette de
 - o Périodes,
 - o Comptes,
 - N° de facture
- type de document
 - o factures/avoirs
 - o Pro-forma
 - Les deux
- Factures
 - Editées non comptabilisées
 - Comptabilisées
 - Les deux
- Constitution d'un fichier O/N
- Edition du journal O/N

Les critères d'édition peuvent être stockés sous un numéro de demande.

Le journal de facturation (cf. annexes), en rupture par

- Société/établissement
- Période
- Devise

restitue une ligne par facture avec les informations suivantes

- N° de facture
- Date comptable
- Date d'origine
- Le n° d'affaire
- Compte/tiers
- Raison sociale du tiers
- Mode de règlement
- Echéance
- Montant TTC
- Montant HT
- Montant TVA
- Quantités
- Top 'éditée' ou 'comptabilisée' (E ou C) suivi de P si facture Pro-forma.

Consultation et statistiques

Edition des statistiques (PFA610)

- L'édition statistique du mois, en rupture sur le code présentation choisi, restitue en colonne :
 - N° de la facture.
 - La quantité.
 - Le taux (prix unitaire) ou pourcentage.
 - Le montant de base (valeur).
 - Le montant total de la facture.
 - Le mode de calcul.
 - Le code de la devise.

Une totalisation de la colonne montant total est effectuée si l'état est mono-devise.

- L'édition statistique récapitulative, en rupture sur le code présentation choisi, restitue en colonne :
 - Total quantité de la période.
 - Total factures du mois de la période.
 - Prix moyen (col. 3 /col. 2) sur la période.
 - Total quantité à fin de période.
 - Total factures à fin de période.
 - Prix moyen à fin de période.

Un total général sur les montants est effectué si les factures sont mono-devise.

La prise de paramètres est la suivante :

- Société/établissement
- Exercice/période
- Par code tarif (un ou tous)
- · Edition du mois
 - o Oui
 - o Non
- Récapitulatif
- Type de document
 - Facture
 - Pro-forma
 - Les deux
- Code présentation
 - Affaires/clients

- Clients/affaires
- Affaires/code stat.
- Stat./affaires
- Clients/stat.
- Stat./clients
- Clients
- Affaires
- o Stat.

Consultation des factures (PFA500)

Possibilité d'afficher les factures et leur détail à partir de la prise de paramètres suivante :

Par Société/établissement,

- Pour une fourchette de
 - N° de facture,
 - N° de client (CG/Tiers)
 - N° d'affaire
 - o Devise
 - o Date de facture
 - o Date comptable
 - o Type de date à afficher (Facture ou Comptable)
- Factures
 - Non éditées
 - o Editées non comptabilisées
 - Comptabilisées
 - Toutes (comptabilisées ou pas)
 - Toutes les factures non comptabilisées

Affichage d'une liste des documents répondant à la sélection, avec les colonnes suivantes :

- Type de document.
- N° de document
- Etablissement,
- Date
- Devise
- N° de client (CG/Tiers)
- Nom réduit
- N° affaire et son libellé
- Pro-forma

- Edité
- Comptabilisé (top, exercice et période de comptabilisation)

Possibilité d'afficher alors le détail des factures, facture par facture.

Possibilité d'afficher les zones complémentaires sur l'entête et sur chaque ligne de facture.

Consultation détail facture (PFA510)

Cette option permet d'afficher le détail des lignes des factures (certaines informations).

A partir de la prise de paramètres suivante :

- Par Société/établissement,
- N° de client (CG/Tiers) ou
- N° d'affaire
- Fourchette de dates de facture
- Fourchette de devises

Affichage des informations suivantes en colonne

- Type de document.
- N° de document
- Date
- Etablissement
- Devise
- N° de client (CG/Tiers)
- Tarif
- Code calcul
- Libellé de la ligne
- Code statistique
- Quantité
- Montant

Un total général (affaire ou client) est effectué si la devise de facturation est unique.

Consultation du chiffre d'affaires (PFA520)

Cette option permet d'afficher le détail des lignes des factures (certaines informations).

A partir de la prise de paramètres suivante :

- Par Société/établissement,
- N° de client (CG/Tiers) ou
- N° d'affaire
- Devise

• Amplitude de période

Affichage des informations suivantes en colonne

- Exercice
- Période
- N° de client (CG/Tiers)
- N° d'affaire
- Devise
- Montant des factures
- Montant des avoirs
- C.A.net
- Cumul progressif (si sélection devise unique)

Un total général (Facture, Avoir et CA Net) est effectué si consultation mono devise.

Comptabilisation

Comptabilisation des factures (PFA350)

Seules les factures éditées peuvent faire l'objet d'une comptabilisation, c'est-à-dire d'un déversement dans le fichier batch FAN350P1.

Les paramètres de déversement en comptabilité sont

- Société/établissement
- Exercice/période

L'intégration des écritures avec ses paramètres (liste, contrôle et mise à jour) peut être enchaînée à l'option de déversement ou effectuée séparément par l'option classique de 'Batch des écritures'.

Il est également possible de récupérer les commentaires dans les libellés complémentaires.

- Ajout constante au PFA350 pour alimenter le libellé selon les besoins
 - **O**=Facture/Avoir + Nom Tiers
 - F=N° facture + Nom Tiers
 - T=(Pas de changement) Facture/Avoir + N° facture + Nom Tiers
 - N=Tiers

La liste des factures comptabilisées, en rupture par

Société

Restitue une ligne par facture avec les informations suivantes :

- Période
- N° de facture

- Date comptable
- Date d'origine
- Etablissement
- Le n° d'affaire
- Compte/tiers
- Raison sociale du tiers
- Mode de règlement
- Echéance

La liste des factures non comptabilisées, en rupture par

- Société
- Le motif de rejet 'LE TARIF N'EXISTE PLUS'

restitue une ligne par facture avec les informations suivantes :

- Période
- N° de facture
- Date comptable
- Date d'origine
- Etablissement
- Le n° d'affaire
- Compte/tiers
- Raison sociale du tiers
- Mode de règlement
- Echéance

Utilitaires

Détopage des factures éditées (PFA910)

Cette option est à manipuler avec précaution. En effet des factures éditées sont toujours 'rééditables' (en renseignant leur numéro) tant qu'elles n'ont pas été comptabilisées.

Si vous voulez rééditer des factures éditées (sans passer par l'option de modification de facture), suite à un problème d'impression par exemple, vous devez au préalable détoper les factures éditées.

Par Société/Etablissement, renseigner la fourchette de numéros de factures à détoper

Détopage des factures comptabilisées (PFA920)

Cette option est également à manipuler avec précaution. Son utilisation peut se justifier dans le cas où des factures comptabilisées (option comptabilisation du menu) auraient été supprimées dans le fichier batch.

Pour pouvoir recomptabiliser ces factures, il faudra:

- Détoper la ou les factures supprimées du batch
- Editer les factures
- Comptabiliser les factures

La sélection se fait par Société/Etablissement et fourchette de N° de factures.

Epuration des factures (PFA930)

Cet utilitaire qui permet d'épurer le fichier des factures ne doit être employé que dans des cas précis et limités. Il permet par exemple d'épurer les factures après des tests et avant de démarrer réellement la facturation ou encore d'épurer les factures comptabilisées sur un ou des exercices antérieurs clôturés. Dans ce cas, s'assurer au préalable que vous disposez de la sauvegarde des données afin de pouvoir les présenter lors d'un contrôle des comptes.

La sélection se fait par :

- Société/Etablissement
- Type de facture (facture et/ou pro-forma)
- Jusqu'à un exercice/période

Aucun traitement (édition statistique ou autre) ne sera possible sur les factures épurées.

Import des factures par fichier ou Excel (PFBMEN

Il s'agit de créer des factures par l'import d'un fichier de type Ibm ou csv.

Facturation
Se reporter à la documentation AX-V8R0- Import des factures via Excel

Annexes

Edition d'une facture (exemple)

SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS 72 RUE DU COLONEL DE ROCHEBRUNE IMMEUBLE DU SOLEIL

92380000 GARCHESÈ TEL 0147959000 FAX FAXBQU00 SARL> au capital de 11111119 KU SIRET 377622188/00045

IBM FRANCE =====>>
RUE DE L'ATONIUM

5000 BRUXELLES

FACTURE NO 11120032 DATE 12.12.2011 N° CLIENT 1 N° AFFAIRE ALPES IDENT.VENDEUR FR 12 123456789 IDENT.ACQUEREUR FR 22 212121212

A L'ATTENTION DE SERVICE COMPTABILITE

REFER. COMMANDE TEST

CONCERNE:

CREATION A PARTIR DE LA PROFORMA 11120001

	INTITULE	:	QUANTITE	:	VALEUR	;	MONTANT
JOUETS .		:	10,000	:	10,000) :	100,00
	BASE	100,	MONTANT TOT	AL HORS VA A 19		EUR EUR	100,00 19,60
VIRE	UR EN VOTRE A. MENT TRESORER. . ACQUITTEE SUR LES I	IE		AR	TTC 10.03.20	EUR)12	119,60

Le non paiement de cette facture selon nos conditions entraînera des pénalités au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal (article L441-6 du Code de Commerce) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros (article L441-5 du Code de Commerce).

Textes de TVA

Code facturation	Code TVA européen.	Code TVA Services	Texte figurant sur la facture
F=Facture nationale	Non	Non	TVA acquittée sur les débits (si taux différent de 0) ou Opération en exonération de TVA (si taux = 0)
I= Fact Intra Europe	Oui	Non	Livraison intracommunautaire en exonération de TVA, art 262- 1 du CGI
	Oui	Oui	Auto liquidation – Prestations visées art 44 de la directive TVA (si constante 'texte auto liquidation du PFA620=O) ou
	Oui	Oui	Application de l'article 196 de la directive 2006/112 CE du 28/11/2006 – TVA due par le preneur (si constante 'texte auto liquidation du PFA620=N)
E=Export hors Europe	Non	Non	Exportation en exonération de TVA, art.262-1 du CGI

Journal de facturation (exemple)

Paramètres

PFA630 Date et heure demande 18:15:47 Le 18/01/16 Date et heure exécution 18:16:23 Le 18/01/16

- EDITION DU JOURNAL DE FACTURATION -

Société 00092 SOCIETE INFOR-LCOURT

Exercice 20110 1/01/2011 à 31/12/2011

Etablissement 02 ROUEN------>

SELECTION

 Période
 12
 à
 12

 Compte
 000000
 à
 999999

 Tiers
 à
 99999999

 Numéro de facture
 00000000
 à
 99999999

AUTRES CRITERES

Edition des factures T Toutes les factures éditées

Constitution fichier N O/N Fichier Bib. Editer l'état O O/N Remise à blanc O O/N

Etat

00092 SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS FFA632	JOURNAL D	DE FACTURAT	иоп			BQU 18:16:23	LE 18/01/16 PA	AGE
Etab. 02 ROUEN>	Période de 12 à 12	1/12/2011 à 31/	12/2011		Exercice 20110 1/01/	/2011 à 31/12/2011		
Devise EUR EURO				2	Avec Proforma			
Comptable Origine	nire Compte Tiers	Raison sociale	Rg Echéance	Montant TTC	Montant HT	Montant TVA	Quantités	Top
12 11120001 21/12/2011 21/12/2011 02 DEN 12 11120033 12/12/2011 1/12/2011 02 REC 12 11120034 12/12/2011 1/12/2011 02 REC 12 11120035 12/12/2011 1/12/2011 02 REC	EL 411000 2002 100N 411000 A 100N 411000 B 100N 411000 C 1	LITUAN TUTTI TELEFONICA AND CIE DALI AUZOU	VT 10/03/2012 VT 10/03/2012 VT 10/03/2012 VT 10/03/2012	412,00 3539059,40 3539059,40 3539059,40	20,00 171799,00 171799,00 171799,00	392,00 3367260,40 3367260,40 3367260,40	10,000 177,000 177,000 177,000	E P E E
	TOTAL PERIODE	12	1	10617590,20	515417,00	10102173,20	l	1
	TOTAL DEVISE	FTTR		10617590.20	I 515417.00 I	10102173 20	1	II.